

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Sécurité dans les stades lors d'un match

Vous voulez savoir comment la sécurité dans les stades est garantie lors d'une rencontre sportive ?

Voici les mesures (collectives ou individuelles) mises en place pour empêcher les actes de violences.

#### Qu'est-ce que l'interdiction collective d'assister à un match ?

La mesure d'interdiction collective correspond à une interdiction de déplacement.

En cas de risque pour la sécurité publique, le préfet ou le ministre de l'intérieur peuvent interdire les supporters d'une équipe de se rendre au stade pour assister à un match.

La mesure vous interdit de vous déplacer entre plusieurs endroits partout en France, ou dans des lieux définis dans le département, pour supporter votre équipe.

L'interdiction peut viser plusieurs villes ou départements partout en France.

Votre présence dans les aéroports, ports ou gares peut également être interdite.

L'interdiction de déplacement dans toute la France est une mesure prise par le ministre de l'intérieur. Elle prend la forme d'un arrêté.

L'interdiction concerne un match précis avec des risques de violences entre les groupes de supporters impliqués.

L'arrêté précise les motifs de l'interdiction.

L'interdiction de déplacement dans un même département est une mesure prise par le préfet (le préfet de police, à Paris). Elle prend la forme d'un arrêté.

L'interdiction peut concerner l'accès à certains quartiers (centre-ville, abords du stade) ou au stade dans lequel le match a lieu.

Le préfet peut aussi encadrer la vente de billets pour assister à un match et/ou vous imposer un moyen de transport et un itinéraire jusqu'au stade.

L'interdiction concerne un match précis avec des risques de violences entre les groupes de supporters impliqués.

L'arrêté précise les motifs de l'interdiction.

#### A savoir

une association de supporters, dont les membres ont commis des infractions répétées à l'occasion d'événements sportifs, peut être dissoute par décret du ministre de l'intérieur.

#### Qu'est-ce que l'interdiction individuelle d'assister à un match ?

La mesure d'interdiction individuelle correspond à une interdiction de stade.

Le préfet ou le juge peuvent vous interdire d'entrer dans un stade ou de vous rendre aux alentours si vous risquez de perturber la sécurité.

L'interdiction administrative de stade peut être prise contre vous si vous menacez de troubler l'ordre public, par l'un des agissements suivants :

Votre comportement à l'occasion de matchs

Actes de violences, de racisme commis à l'occasion d'un match

Votre appartenance à un groupe de supporters dissous ou suspendu par le préfet pour des faits de violence et/ou de racisme

Vous pouvez être interdit administrativement de stade même si vous n'avez jamais été condamné par la justice.

La mesure est prise par le préfet (le préfet de police, à Paris) pour une durée de . Elle prend la forme d'un arrêté. Ce n'est pas une sanction au sens strict, mais une mesure de prévention.

L'arrêté précise l'étendue de l'interdiction (niveau de compétition, équipes concernées...).

L'interdiction peut également vous obliger à répondre aux convocations de la police ou de la gendarmerie lors des matchs qui vous sont interdits.

La présentation auprès des forces de l'ordre peut aussi être obligatoire lors de certains matchs se jouant à l'étranger.

L'interdiction administrative de stade peut durer **2 ans** maximum.

Si vous avez déjà été interdit de stade dans les 3 ans qui précèdent, la nouvelle mesure peut durer **jusqu'à 3 ans**.

La mesure est une sanction pénale prononcée par un tribunal. C'est une peine complémentaire qui s'ajoute à une peine de prison ou d'amende.

L'interdiction judiciaire de stade peut être prise contre vous si vous avez été condamné pour un des délits suivants :

Violences à l'occasion d'un match même en dehors d'un stade

Introduction de boissons alcoolisées ou entrée en état d'ivresse dans un stade

Incitation à la haine (même sans motifs racistes) ou à la violence, port d'insignes racistes lors d'un match

Introduction ou utilisation de fumigènes, port d'arme ou jet de tout objet pouvant servir d'arme (bâton, projectile...) dans un stade

Invasion du terrain

Participation à un groupe de supporters dissous ou suspendu par le préfet

Le tribunal précise l'étendue de l'interdiction (niveau de compétition, équipes concernées...).

Vous devez répondre aux convocations de la police ou de la gendarmerie lors des matchs qui vous sont interdits.

La présentation auprès des forces de l'ordre peut aussi être obligatoire lors de certains matchs se jouant à l'étranger.

L'interdiction judiciaire de stade peut durer **5 ans** maximum.

#### À savoir

une association de supporters, dont les membres ont commis des infractions répétées à l'occasion d'événements sportifs, peut être dissoute par décret du ministre de l'intérieur.

#### Comment s'organise le contrôle des spectateurs à l'entrée des stades ?

Le contrôle de sécurité des spectateurs à l'entrée d'un stade par des agents de sécurité privée est autorisé dès que le public atteint 300 personnes.

Ces contrôles peuvent prendre les formes suivantes :

Inspection visuelle des sacs des spectateurs (l'agent de sécurité regarde le contenu du sac sans sortir ce qu'il y a dedans ; il peut faire une fouille plus approfondie avec l'accord de la personne)

Palpation de sécurité. L'agent touche la personne à travers ses vêtements. Cette palpation doit être faite avec l'accord du spectateur et par une personne du même sexe.

Ces contrôles permettent notamment d'éviter l'introduction de boissons alcoolisées, de projectiles ou encore d'artifices dans les stades.

#### À noter

L'utilisation de certains engins pyrotechniques (pots à fumée, stroboscopes et torches à main) dans les stades non couverts par les supporters peut, sous conditions, être autorisée. La demande doit être adressée par le club et le propriétaire du stade concerné au préfet de département ou, à Paris et dans les bouches du Rhône, au préfet de police. Cette possibilité fait l'objet d'une expérimentation jusqu'au 2 mars 2025.

#### Quelles mesures pour mettre fin au comportement fautif de spectateurs ?

L'organisateur de manifestations sportives doit mettre fin aux comportements fautifs des spectateurs.

Il doit notamment refuser, en cas d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, de servir les personnes en état d'ébriété. Si vous accédez au stade en état d'ébriété, vous risquez une amende de 7 500 € .

Si vous tentez d'accéder au stade **par la force**, vous risquez une amende de 1500 € .

Si vous tentez de **pénétrer sur l'aire de jeu**, sans motif légitime, pendant la préparation du match, son déroulement ou la remise en état du terrain après le match, vous risquez une amende de 1500 € .

L'organisateur doit intervenir en **cas de provocations au racisme, à la xénophobie, à la haine ou à la violence**.

Par exemple, en diffusant un message audio ou un visuel dans le stade pour faire cesser les comportements.

Si vous introduisez, portez, affichez dans un stade des symboles ou des insignes incitant à la haine ou à la discrimination, vous risquez 1 an de prison et 15 000 € d'amende.

L'organisateur doit également dénoncer les actes de violence, les intimidations et les menaces aux autorités.

La police ou la gendarmerie peut aider les organisateurs à remplir ces obligations.

#### Comment les arbitres sont-ils protégés ?

Un arbitre est chargé d'une mission de service public. Si vous le menacez de violence ou commettez des actes de violence à son encontre, vous risquez jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

Si les actes de violence entraînent une incapacité de travail supérieure à 8 jours, vous risquez jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.

Si les actes de violence entraînent une mutilation ou une infirmité permanente, vous risquez jusqu'à 15 ans de prison et 150 000 € d'amende.

Vous risquez également d'être condamné à réparer les dommages causés.

Les sportifs licenciés risquent aussi des sanctions disciplinaires prononcées par les fédérations (qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive).

#### Sport



## Pratique sportive

Licence sportive (licence compétition ou loisir)

Assurances pour le sport

**Règles spécifiques de sécurité**

Rollers, skateboard ou trottinette

Drone de loisir

**Rassemblements sportifs**

Sécurité dans les stades lors d'un match

Interdiction de stade

Interdiction de déplacement des supporters

### Et aussi...

- Palpation et fouille de personnes, vérification d'un sac, inspection d'un véhicule
- Interdiction de stade
- Interdiction de déplacement des supporters

### Pour en savoir plus

- Réglementation applicable aux éducateurs sportifs  
Source : Ministère chargé des sports

### Où s'informer ?

- Préfecture

### Textes de référence

- Décret n° 2023-216 du 28 mars 2023 relatif à l'expérimentation de l'usage d'engins pyrotechniques dans les enceintes sportives
- Code du sport : articles L332-1 à L332-21  
Sécurité des manifestations sportives
- Code du sport : articles R332-1 à R332-9  
Interdiction de pénétrer ou de se rendre aux abords d'une enceinte où se déroule une match
- Code du sport : article L223-2  
Protection des arbitres
- Code pénal : article 433-3  
Menaces
- Code pénal : article 222-13
- Code pénal : article 222-11
- Code pénal : article 222-9



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F1318>